

## **Pourquoi je voterai non à la proposition de modification de l'article 5bis**

« Le syndicat s'attache à favoriser la présence des femmes (...) pour tendre vers une représentation (...) proportionnelle à la répartition femmes/hommes des adhérent-e-s ».

Cette proposition qui remplace la formulation précédente « ... tendre vers la parité », est surprenante à plus d'un titre :

- d'abord car elle sous-entend que le SNES-FSU freinait jusqu'ici la présence des femmes en son sein ;
- elle pourrait aussi jeter le discrédit sur les futures militantes qui seraient mises sur les listes non pas pour leurs compétences mais parce qu'il fallait atteindre un quota. Au passage, espérons que le SNUPDEN-FSU - au corps très majoritairement masculin - n'adoptera pas la même proposition de modification statutaire, il s'agirait d'une régression forte pour les femmes chefs d'établissement !
- Ensuite parce qu'elle avalise les nouvelles règles que nous impose le ministère pour la constitution de nos listes aux élections professionnelles en fixant des quotas de candidats par genre : serions-nous pour ces règles contraignantes, discriminantes et intrusives, ce qui expliquerait le peu de réactions quand nous avons découvert le décret en juillet ?
- Pourquoi s'arrêter là ? Poursuivons le raisonnement à l'extrême, à l'absurde : à quand une proportionnalité par corps (il y a beaucoup d'agrégés dans nos instances et chez les secrétaires généraux, non ?), par type d'établissement (il y a beaucoup de profs en lycée dans nos instances, non?), par discipline (il y a beaucoup de profs de maths et d'histoire-géo dans nos instances, non?) et par âge ?
- Enfin, parce qu'elle va à l'encontre de la liberté et des valeurs que nous portons : au même titre que nous revendiquons la liberté pédagogique, revendiquons la liberté syndicale, celle d'intégrer un-e militant-e non pas parce que c'est une femme ou un homme, mais parce que nous pensons qu'il pourra consacrer du temps et développer des compétences au service des personnels et du SNES-FSU !

Si le SNES-FSU souhaite vraiment favoriser la présence des femmes dans ses instances (et des militant-e-s dans leur ensemble d'ailleurs), il faut des actes et non des modifications statutaires parfois seulement valables sur le papier (le S3 de Lille a subi il y a quelques années la modification de l'article 12 qui nous est proposée cette année, avant donc qu'elle ne soit votée ou même proposée!).

Cela passe par exemple par la fin des réunions d'instances qui se déroulent le mercredi ou en soirée : pourquoi n'est-il pas possible de tenir un conseil ou un stage national un lundi-mardi ou un jeudi-vendredi ? Il faut aussi introduire davantage de souplesse dans notre fonctionnement et nos directions. Et la perspective nouvelle de mandats syndicaux où l'on nous demandera de nous engager sur 3 ans ne va pas dans ce sens.

Karine Boulonne, UA, secrétaire académique du SNES-FSU de Lille